

*Commune de MONTMEYRAN*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D200924-02**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2020

**Présents** : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Alain TERRAIL (procuration à Carole de JOUX)

**Secrétaire de séance** : Laetitia CHALLANCIN, assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Administration générale – Retrait de la délibération 200611-03 portant désignation des délégués au SMESV**

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015,

Vu la délibération 200611-03 du 11 juin 2020

Considérant que par lettre du 9 juillet 2020, le Préfet attire l'attention de la commune sur l'illégalité de la délibération par laquelle elle a désigné des délégués au SMESV.

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, devenue compétente en matière d'eau et assainissement au 1er janvier 2020, s'est substituée de plein droit à la commune au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois par le mécanisme de « représentation - substitution ». Il résulte de ces dispositions que la mise en oeuvre de ce mécanisme de représentation-substitution a rendu caduque la désignation des représentants de votre commune au conseil syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois. Ainsi, il appartient à la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo de procéder à la désignation de ses délégués au conseil syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

Considérant que malgré la sollicitation du Syndicat et de l'agglomération visant à ce que soient proposés deux représentants de la commune, il convient de rapporter la délibération prise au mois de juin, celle-ci aurait dû s'en tenir à faire une proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal constate l'illégalité de sa délibération 200611-03 du 11 juin 2020 et décide de la retirer.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	22
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 25 septembre 2020

Le maire, Olivier ROCHAS